

BIOSECURITE

QUARANTAINE

La quarantaine est une étape incontournable pour protéger l'élevage et adapter les futurs reproducteurs (cochettes, verrats) au microbisme de l'élevage.

Positionnement de la quarantaine

- ↪ Être située loin des bâtiments et des entrées d'air (distante des bâtiments de **30 à 50 mètres minimum**), disposée si possible **perpendiculairement au sens des vents dominants** et sans bâtiment d'élevage à son aval.
- ↪ Si elle est attenante aux autres bâtiments, il faut l'isoler structurellement : combles et fosses à lisier indépendantes des autres salles...
- ↪ Avoir un accès extérieur permettant le déchargement direct des animaux dans la quarantaine. Les futurs reproducteurs ne doivent en aucun cas passer dans les autres bâtiments de l'élevage.
- ↪ Être située soit dans la zone d'élevage, soit dans la zone professionnelle en gérant, dans ce cas, 2 zones distinctes (professionnelle, d'élevage) comme pour les autres bâtiments.
- ↪ Être **inaccessible à la faune sauvage** pour éviter les contacts directs entre les animaux présents en quarantaine et des sangliers.
- ↪ Pour les quarantaines sur paille, la paille doit être entreposée sans contact possible avec des cadavres ou des sangliers.



Livraison des animaux

- ↪ Le chauffeur gare directement son camion au quai d'accès à la quarantaine en suivant la signalétique sans que le camion n'entre dans la zone d'élevage.
- ↪ Prévoir un **tuyau d'eau accessible** pour que le chauffeur puisse laver ses bottes et son matériel.
- ↪ **Il ne doit pas pénétrer** dans la quarantaine, ce qui nécessite la présence de l'éleveur (prévenir dans ce cas l'éleveur de son arrivée) ou d'un petit **quai de déchargement** avec une zone de réception protégée. Ce quai est **nettoyé et désinfecté** avant et après réception des animaux.
- ↪ La quarantaine est **vidée, nettoyée et désinfectée** entre deux livraisons et les **préfosses** sont vidées.



BIOSECURITE

Caractéristiques de la quarantaine

- ↻ Quarantaine conduite en « **tout plein - tout vide** » sans contact direct entre deux lots successifs. Si 2 lots sont livrés à des moments différents dans la même quarantaine, un vide total devra être pratiqué quand tous les animaux introduits seront rentrés en élevage.
- ↻ Mesures spécifiques de biosécurité, notamment changement de tenue et de chaussures avant entrée dans la quarantaine et utiliser du matériel réservé à la quarantaine.
- ↻ Les soins en quarantaine seront réalisés **après** ceux dispensés sur les animaux de l'élevage pour respecter la marche en avant (privilégier les soins **en fin de journée**). Veiller à se laver les mains après toute intervention sur les animaux ou à porter des gants jetables.
- ↻ Disposer d'une surface par animal de 1,2 m² sur caillebotis et de 1,8 m² sur paille.
- ↻ Avoir des cases de **petite taille** (4 à 5 cochettes) afin de faciliter les interventions (vaccinations, domestication, ...).
- ↻ Etre équipée d'un système de **chauffage** pour éviter l'humidité et les sols glissants liés à la faible densité animale en quarantaine.

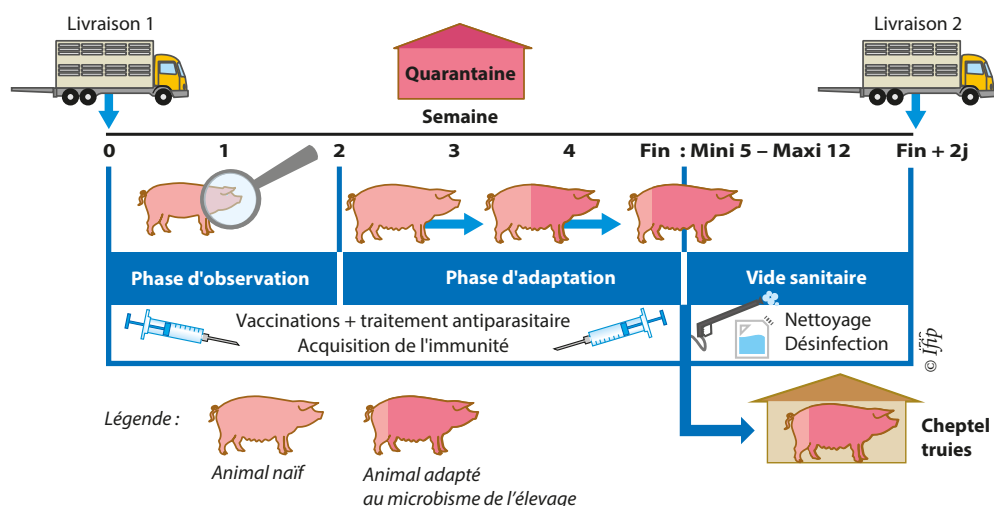


Les différentes étapes de la quarantaine

Les cochettes, même en autorenouvellement, et les verrats doivent séjourner au minimum 5 semaines en quarantaine (2 semaines d'observation et 3 semaines d'adaptation). Selon le statut sanitaire de l'élevage, cette durée peut atteindre jusqu'à 12 semaines.

Pendant cette phase, les futurs reproducteurs sont :

- ↻ Observés (maladies, dates des venues en chaleur des cochettes)
- ↻ Vaccinés et vermifugés
- ↻ Contaminés (exemple : contact avec une truie de réforme...)
- ↻ Domesticqués : acceptation du contact avec l'homme, atténuation du comportement de fuite ou de l'agressivité
- ↻ Familiarisés aux automates éventuellement présents en gestante (exemple : Distributeur Automatique d'Aliment)



Transfert des animaux vers l'élevage

- ↻ Soit dans **une remorque** préalablement nettoyée et désinfectée.
- ↻ Soit par un **couloir ou un parcours** extérieur clairement délimité (barrières amovibles, sols bétonnés) préalablement nettoyé et désinfecté.

